

RÈGLEMENT JEU-CONCOURS

"Calendrier de l'Avent 2025 by B&B HOTELS"

(France)

Article 1 : Organisateur et durée du Jeu-concours

Sont désignées ensemble « l'Organisateur » les trois sociétés suivantes :

- **B&B HOTELS**, société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 271 rue Général Paulet 29219 BREST, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 378 047 500 ;

L'Organisateur souhaite organiser un jeu-concours intitulé «Calendrier de l'avent B&B HOTELS 2025» dont les gagnants seront désignés par tirage au sort en suivant les conditions définies ci-après
(ci-après le « **Jeu-concours** »).

Le Jeu-concours se déroulera du 1er décembre 2024 à 10h00 au 24 décembre 2024 à 23h59.

Le présent règlement (ci-après le « Règlement ») est accessible pendant toute la durée du Jeu-concours et peut être téléchargé sur le site internet de l'Organisateur sur la page <https://www.hotel-bb.com/fr/promotions/france/jeu-concours>.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse) cliente ou non auprès de B&B HOTELS, qui désire s'inscrire gratuitement depuis le micro site <https://game.hotel-bb.com/jeu-calendrier-avent-bbhotels2025>. La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

La participation au Jeu-concours est exclue pour les membres du personnel, les administrateurs, les actionnaires, ainsi que les membres de la famille des membres du personnel et des administrateurs de l'Organisateur, des sociétés gérantes-mandataires ayant en gestion un ou plusieurs B&B HOTELS et des sociétés franchisées B&B, de même que pour toute personne directement ou indirectement impliquée dans l'organisation du Jeu-concours.

2.2. Pour participer valablement au Jeu-concours, le participant répondant aux caractéristiques décrites à l'article 2.1 du présent Règlement est tenu, à partir de la mise en ligne du Jeu-concours du mois sur le micro site

<https://game.hotel-bb.com/jeu-calendrier-avent-bbhotels2025>, de se conformer aux conditions suivantes :

- Prendre connaissance et consentir aux termes et conditions du présent Règlement
- Remplir le formulaire de participation
- Ouvrir la case du jour du calendrier de l'avent
- Gratter le visuel demandé et découvrir le résultat

La réunion des Conditions de participation valide l'inscription au Jeu-concours.

2.3. Le Jeu-concours est limité à une seule participation par personne par jour. La participation au Jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Toute utilisation d'adresses de courriers électroniques différentes pour une même personne sera considérée comme une tentative de fraude entraînant une disqualification du Jeu-concours et d'une inéligibilité à la qualité de gagnant du Jeu-concours.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du participant. L'Organisateur se réserve le droit de procéder, à tout moment et au plus tard lors de la remise des lots, à la vérification du respect des conditions de participation, d'exiger du participant les documents probants utiles à cet égard ou de les collecter lui-même, conformément à l'article 7 du présent Règlement, et, le cas échéant, d'annuler la participation du participant.

Article 3 : Désignation des gagnants

Seuls les participants réunissant les caractéristiques visées à l'article 2.1 du présent Règlement, s'étant conformés aux conditions de participation énoncées aux articles 2.2 à 2.4 du présent Règlement sont pris en compte dans le cadre des instants gagnants permettant de désigner les gagnants, tels que précisés ci-dessous.

Chaque jour, du 1er décembre 2025 au 24 décembre 2025, sont programmés des « instants gagnants », sous forme de date et heure, fixés de manière aléatoire par la plateforme Adictiz. Le ou les gagnant(s) du jour, sous réserve du respect des conditions de participation, seront les participants qui gratteront le visuel demandé par rapport à la date et l'heure fixée aléatoirement par la plateforme.

L'instant gagnant est entièrement automatisé et garanti par le système d'Adictiz, qui utilise un algorithme aléatoire répondant aux exigences de transparence et d'équité.

Seules les participations soumises et enregistrées entre 00h00 et 23h59 (heure locale) de la journée en cours seront prises en compte pour l'instant gagnant de

ladite journée. Une même personne ne peut être désignée plusieurs fois gagnante pendant toute la durée du jeu.

Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur dans les deux (2) semaines après la fin du jeu. Ils disposeront d'un délai de sept (7) jours ouvrés suivant l'envoi de ce courrier électronique pour en accuser réception et accepter le lot. Si un participant désigné ne se manifeste pas dans le délai imparti pour accepter le lot, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Dans cette hypothèse, le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Le gagnant devra se conformer au présent Règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux conditions du Règlement, son lot ne lui sera pas attribué et sera acquis par l'Organisateur.

À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications nécessaires concernant leur identité, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration entraîne l'élimination immédiate du participant.

Article 4 : Lots

Le Jeu-concours est composé des quarante et un (41) lots suivants :

- **Quinze (15) lots d'une (1) carte cadeau en institut**

La carte cadeau est exclusivement valable dans l'un des Instituts de beauté Yves Rocher de France et sur les prestations proposées par cet institut.

La carte cadeau est valable jusqu'au 30/04/2026. Passé ce délai, la carte cadeau sera considérée comme perdue et ne pourra plus être utilisée.

Valeur estimée de chaque lot : 50€ soit 750€ au total.

- **Huit (8) lots de deux (2) oreillers Drouault:**

Les oreillers présentent les caractéristiques suivantes : Garnissage 100% Polyester Microfibre Siliconée (issu du recyclage de bouteilles PET), Soutien medium, Enveloppe 100% coton naturel sergé, Couleur Blanc, Hypoallergénique, Fabrication française.

Valeur estimée de chaque lot : 80€ soit 640€ au total.

- **Un (1) lot d'un (1) matelas Bultex + un (1) sommier**

Le lot est attribué dans les dimensions Queen Size (160 x 200 cm). Le sommier sera fourni en deux parties pour cette taille. Les hauteurs respectives sont : Matelas (21 cm), Sommier (14 cm), Pieds (15 cm). Le matelas est doté de la technologie nano

(pour une meilleure résilience, aération et durabilité) et d'une Mousse Bodysoft fabriquée à partir de fibres hypoallergéniques. Il est 100% réversible (deux faces identiques hiver/été) et possède 4 poignées verticales. Il s'adapte aux points de pression pour un soulagement du corps entier et est certifié Standard 100 by Oeko-Tex®

Valeur estimée du lot : 430€ au total.

- **Un (1) lot d'un (1) abonnement annuel BOOST Orange Bleue**

L'abonnement comprend : l'accès multi-salles (près de 400 salles en France et en Espagne), la possibilité de 'Pause abonnement' (prolongeant les jours non consommés jusqu'à 8 semaines), l'accès à l'application mobile et aux vidéos en ligne à la demande (cours vidéos). Tous les frais annexes (ex: frais de dossier d'inscription initiaux s'ils sont distincts du Pack Adhérent, options supplémentaires, assurance, certificat médical, frais de déplacement, etc.) restent à la charge exclusive du gagnant.

Valeur estimée du lot : 645€ au total.

- **Un (1) lot d'un (1) pack Logitech "performance"**

Les périphériques seront livrés dans le coloris standard Noir Graphite (sauf indisponibilité, auquel cas un coloris équivalent sera fourni. En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs produits composant le pack (arrêt de commercialisation, rupture de stock prolongée), l'Organisateur se réserve le droit de fournir un ou plusieurs produits de substitution de la marque Logitech, d'une valeur commerciale et de fonctionnalités équivalentes ou supérieures.

La valeur commerciale est détaillée comme suit : Clavier MX Keys S (119,99 €), Souris MX Master 4 (129,99 €), Webcam MX Brio (229,99 €).

Valeur estimée du lot : 479,97€ au total.

- **Un (1) lot d'un (1) pack Logitech "éco"**

Les périphériques seront livrés dans le coloris standard Noir Graphite (sauf indisponibilité, auquel cas un coloris équivalent sera fourni. En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs produits composant le pack (arrêt de commercialisation, rupture de stock prolongée), l'Organisateur se réserve le droit de fournir un ou plusieurs produits de substitution de la marque Logitech, d'une valeur commerciale et de fonctionnalités équivalentes ou supérieures.

La valeur commerciale est détaillée comme suit : clavier Signature Slim Solar+ K980 (109,99 €), souris M650 (49,99 €), webcam Brio 300 (79,99 €), casque Zone

Vibe 100 (119,99 €).

Valeur estimée du lot : 359,96€ au total.

- **Un (1) lot d'un (1) pack Logitech "ergo"**

Les périphériques seront livrés dans le coloris standard Noir Graphite (sauf indisponibilité, auquel cas un coloris équivalent sera fourni. En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs produits composant le pack (arrêt de commercialisation, rupture de stock prolongée), l'Organisateur se réserve le droit de fournir un ou plusieurs produits de substitution de la marque Logitech, d'une valeur commerciale et de fonctionnalités équivalentes ou supérieures.

La valeur commerciale est détaillée comme suit : clavier Wave Keys (79,99 €), souris Lift (79,99 €), webcam Brio 500 (139,99 €), un casque Zone Vibe 100 (119,99 €).

Valeur estimée du lot : 419,96€ au total.

- **Deux (2) lots d'une (1) valise rigide en ABS avec cadenas et pochette intérieur**

Les valises sont de format cabine, d'une dimension approximative de 34 x 20 x 47 cm (L x l x H), et équipées de quatre (4) roues pivotantes à 360°. Le lot sera livré dans le coloris gris ou dans un coloris similaire en fonction des stocks disponibles.

Valeur estimée de chaque lot : 69,80€ soit 139,60€ au total.

- **Un (1) lot d'un (1) code promotionnel à saisir sur le site web de Fulli**
pour recevoir **100€** de crédit péage.

Le lot unique est un code promotionnel à saisir sur le site web de Fulli, permettant d'obtenir cent euros (100€) de crédit péage. Ce crédit est valable sur l'ensemble du réseau autoroutier pour le paiement des péages via le service Fulli (Télépéage). Il ne s'agit pas d'un versement en numéraire. Le gagnant devra se rendre sur le site web de Fulli et saisir le code promotionnel dans l'espace prévu à cet effet pour que les 100€ de crédit soient crédités sur son compte Fulli. Ce crédit est soumis aux conditions générales d'utilisation du service Fulli (Télépéage). Il peut être soumis à l'ouverture ou à la possession d'un compte client Fulli par le gagnant.

- **Cinq (5) lots d'une (1) nuit B&B HOTELS avec petits déjeuners pour 2 personnes**

Ces invitations sont valables pour tous les hôtels B&B HOTELS en France métropolitaine, à l'exception notable de celui situé près de Disneyland® Paris.

La période de validité est de six (6) mois à partir de la date d'émission et a nuit doit être prise pour une arrivée uniquement les vendredis, samedis ou dimanches soirs.

Pour réserver, il est impératif de vérifier la disponibilité des chambres et d'effectuer la demande de réservation auprès de l'hôtel au moins trente (30) jours avant la date de séjour envisagée.

Valeur estimée de chaque lot : 70€ soit 350€ au total.

Valeur de l'ensemble des lots : 4 314,49€

La valeur indiquée correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Ces dotations n'incluent pas, de façon non limitative, le transport, les frais de bouche autre que ceux mentionnés dans la description, ou autres frais engagés par le Participant et ses invités lors du séjour.

Article 5 : Acheminement des lots

Le service marketing contactera les gagnants une fois le Calendrier de l'Avent terminé. Des informations complémentaires leur seront transmises par email.

Les lots ne sont pas interchangeables contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits. En revanche, en cas d'impossibilité pour l'Organisateur de délivrer aux gagnants le lot remporté, et ce quelle qu'en soit la cause, l'Organisateur se réserve le droit d'y substituer un lot de valeur équivalente, ce à quoi tout participant consent par avance.

Article 6 : Limitation de responsabilité

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant. L'Organisateur ne pourra pas non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les participants du Jeu-concours.

Par ailleurs, l'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir dans le cadre de la jouissance du lot et/ou du fait de son utilisation et/ou de ses conséquences.

L'Organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu-concours sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre. Toutefois, toute modification du Règlement fera l'objet d'un avenant qui sera communiqué aux participants et mis en ligne sur le site internet de l'Organisateur.

Les coûts éventuellement encourus pour la participation au Jeu-concours sont exclusivement à la charge du participant. L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu d'indemniser de tels coûts.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au Jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues par quelque moyen que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Toute fraude, en ce compris la participation au Jeu-concours sans que les conditions de participation ne soient remplies par le participant, entraîne l'élimination dudit participant.

Article 7 : Données à caractère personnel

L'Organisateur est responsable du traitement des données à caractère personnel des participants traitées dans le cadre du Jeu-concours.

Afin d'attribuer leurs lots aux participants gagnants, l'Organisateur traite les données strictement nécessaires à l'attribution des lots collectées au moment de leur participation au Jeu-concours (nom, prénom, adresse email) et, en cas d'acheminement des lots par voie postale, collecte auprès de ces derniers leur adresse postale.

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution et à l'acheminement des lots. A défaut, la demande de participation au Jeu-concours ne pourra pas être traitée ou son traitement sera retardé.

Ces informations sont destinées à l'Organisateur et pourront être transmises à ses prestataires techniques dans le cadre de la réalisation du Jeu-concours et à un prestataire assurant l'envoi des lots le cas échéant.

L'Organisateur, en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalités :

- La gestion de l'inscription au jeu concours ;
- La détermination des gagnants par tirage au sort ;
- L'information des gagnants pour leur annoncer leur lot ;
- La gestion de l'attribution des lots ;
- La gestion de la délivrance des lots ;
- La gestion des contestations ou réclamations ;
- La gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données personnelles des personnes concernées ;
- Le contrôle des fraudes et la gestion des éliminations le cas échéant.

7.1 Consentement à la réception de newsletters (Opt-in)

Lors de sa participation au jeu concours, chaque participant a la possibilité de choisir s'il souhaite recevoir des communications commerciales et des newsletters de la part de l'organisateur ou de ses partenaires. Cette décision est prise au moment de l'inscription via un formulaire dédié.

Le consentement à recevoir ces communications est matérialisé par une case à cocher facultative clairement identifiée sur le formulaire.

- Si le participant coche la case, il donne son consentement explicite à recevoir des newsletters et d'autres communications commerciales.
- Si le participant ne coche pas la case, il ne recevra aucune communication commerciale ou newsletter de la part de l'organisateur ou de ses partenaires.

Ce choix n'a aucun impact sur la participation au jeu concours ni sur les chances de gagner. Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, le participant peut à tout moment retirer son consentement en cliquant sur le lien de désinscription présent dans les newsletters ou en contactant l'organisateur à l'adresse marketing-operationnel@hotelbb.com.

La base légale du traitement des données est la nécessité aux fins de l'exécution du contrat que constitue le présent Règlement.

Les données collectées sont conservées tant que cela s'avère nécessaire pour la bonne exécution du Jeu-concours. Les données pourraient être conservées plus

longtemps si cela s'avérait requis en raison de circonstances particulières (par exemple, en cas de litige entre un participant et l'Organisateur).

Les données collectées ne sont traitées qu'aux fins de la bonne exécution du Jeu-concours.

Les données sont traitées et stockées au sein de l'Union Européenne.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés modifiée et au RGPD, toute personne concernée par le traitement dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement.

Pour toute demande légitime concernant la protection des données, il est possible de contacter l'Organisateur en adressant un e-mail à privacy.france@hotelbb.com ou directement le délégué à la protection des données de l'Organisateur en adressant un e-mail à dpo-france@hotelbb.com.

Enfin, il est possible d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (la CNIL en France)

Le respect de la vie privée ainsi que la protection des informations personnelles transmises par les participants à l'Organisateur sont essentielles et l'Organisateur s'efforce de les sécuriser en mettant en œuvre tous les moyens dont il dispose pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Article 8 : Litiges

Le présent Règlement est soumis au droit français. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu-concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : marketing-operationnel@hotelbb.com au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu-concours telle qu'indiquée au présent Règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.